

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE
TABACOLOGIE ET AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET DES PROFESSIONS
PARAMEDICALES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Vu la présentation de Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative des Services de Composantes – UFR de Médecine et
des Professions Paramédicales

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme Interuniversitaire Tabacologie et aide au sevrage tabagique porté par l'UFR Médecine et
Professions Paramédicales tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 25

Pour : 22

Contre : 3

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-12-14-18

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR de Médecine et des Professions Paramédicales
Etablissement(s) partenaire(s) : Université Claude Bernard - Lyon 1
Université Grenoble Alpes
Université de Saint-Etienne
Responsable local du diplôme : Georges BROUSSE
Validation à compter du : 14/12/2021
Validation accordée jusqu'à fin : 2023-2024
Réf Délibération CFVU n° 2021-12-14_18

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Le DIU Tabacologie et aide au sevrage tabagique s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique.

Il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue".

Ce diplôme est reconnu par le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme :

- sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage),
- sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques d'aide à l'arrêt du tabac),
- assurer les sevrages chez les patients complexes.

Cet enseignement vise la formation de professionnels à l'exercice clinique de la tabacologie (aide au sevrage tabagique)

II – Composante porteuse du projet

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

- Université Claude Bernard – Lyon 1
- Université Grenoble Alpes
- Université de Saint-Etienne

Il n'a pas été établi de convention inter universitaire, les étudiants s'inscrivant dans chaque universitaire partenaire dont ils dépendent.

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

aucun

V – Responsable local du DIU

Nom, Prénom : Georges BROUSSE

Statut : PU-PH

Coordonnées : 33 (0)4 73 752 072 gbrousse@chu-clermontferrand.fr
CHU de Clermont-Ferrand - Site Gabriel Montpied
58 rue Montalembert - 63001 CLERMONT-FERRAND cedex

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Sont membres du conseil de perfectionnement les principaux intervenants du DI.U Tabacologie et Aide au Sevrage Tabagique :

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Georges BROUSSE (PU-PH)

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Jean-Michel VERGNON (PU-PH, Saint Etienne)
- Christine LASSET (PU-PH, Lyon)
- Christophe PISON (PU-PH, Grenoble)
- Marie MALECOT (PH, Lyon)
- Dominique TRIVAUX (PH, Lyon)
- Philippe ARVERS (PH, Grenoble)
- Aline NOBLET (Grenoble)
- Marie FERREIRA (Saint-Etienne)
- Christine DENIS-VATANT (PH, Saint-Etienne)
- Jean PERRIOT (PH, Clermont-Ferrand)
- Audrey SCHMITT (PH, Clermont-Ferrand)

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2018

Première année universitaire concernée par la demande : 2021 - 2022

Niveau de la formation : formation accessible à partir d'un diplôme de 3^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Etudiants des filières médecine, pharmacie et odontologie	Avoir validé le 2 ^{ème} cycle d'études
RE FC	Médecins Pharmaciens Chirurgiens-dentistes	Être titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, Pharmacie, Odontologie permettant d'exercer dans le pays d'origine
	Tout professionnel de santé autorisé à prescrire les traitements nicotiques de substitution : Sages-femmes, Cadre infirmiers, Infirmier(e)s, Masseurs-Kinésithérapeutes	Être titulaire d'un diplôme sanctionnant des études de santé et justifier de 2 années d'expérience de terrain

Durée de la formation : 1 année universitaire : 180 heures : 80 h d'enseignements théorique + 80h de travail personnel avec production + 20h de stage professionnel

Calendrier de la formation : année universitaire

Lieu de la formation : 4 modules organisés par alternance dans les 4 universités partenaires :

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	900 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	600 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 1 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 35 apprenants, toutes universités confondues. Répartition équitable des inscriptions entre les différents sites universitaires

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service de la Formation - Pôle 5 - Unité Mixte de Formation Continue en Santé
 04.73.17.80.25 umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

L'enseignement comporte 4 modules (représentant 80 heures) organisés ainsi :

- module 1 en novembre-décembre à Lyon (20 h) mercredi, jeudi et-vendredi
- module 2 en mars à Clermont-Ferrand (20 h) mercredi-jeudi et vendredi
- module 3 en avril à Grenoble (20h) jeudi-vendredi et samedi matin
- module 4 en mai à Clermont-Ferrand (20 h) mercredi-jeudi et vendredi

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
Séminaire 1 : (Lyon) Les éléments de la pratique	20 h	20 h			Epreuve écrite 02h00	1			juin	1
Séminaire 2 : (Clermont-Ferrand) Modalités d'optimisation de la prise en charge tabacologique et rôle des consultations spécialisées dont les Unités de Coordinations de Tabacologie (UCT)	20 h	20 h								
Séminaire 3 : (Grenoble) Les thérapies cognitives et comportementales (TCC)	20 h	20 h								
Séminaire 4 : (Clermont-Ferrand) Etude de cas particuliers Pratiques spécifiques	20 h	20 h								
Travail Personnel Production d'un rapport bibliographique ou mini-mémoire Production d'un mémoire	20 h 60 h						Epreuve orale 00 h 20	2	octobre	2
Stage Professionnel	20 h						Validation du stage			
TOTAL	180 h	80 h								

III – Règles de délivrance du diplôme

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves (enseignement de tabacologie et mémoire).

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- satisfait au contrôle d'assiduité
- rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document « préparation bibliographique au mémoire », avant la fin avril.

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

Précisions sur la validation du stage : appréciation du maître de stage non notée et rendu d'un mémoire noté avec présentation orale

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Matière / Discipline	Volume horaire CM
Dr E. ANDRE	CHU Grenoble	PH	Santé Publique et tabagisme	02h00
Dr P. ARVERS	CHU Grenoble	PH	Tabacologie	03h30
Pr BAZIN	UCA	PU-PH	Tabagisme et Anesthésie	01h30
Dr G. BERTHON			Tabagisme et Psychiatrie	01h15
Dr V. BOUTE-MAKOTA			Tabagisme et Psychiatrie	06h15
Pr G. BROUSSE	UCA	PU-PH	Psychiatrie, addictologie	01h00
M. A. CHIRAIN			Prévention et sevrage tabagique	01h30
Mme I. De CHAZERON				01h00
Dr C. CUNGI		Médecin	Psychiatrie, addictologie	03h30
Dr L DOLY-KUCHCIK				01h00
Dr S. DUSSART	CHU Lyon			01h30
Pr F. DUTHEIL	UCA			01h30
M. FERREIRA	CHU Saint-Etienne	Infirmière		03h00
Mr V. FLAUDIAS	CHU			00h45
Pr L. GERBAUD	UCA	PU-PH		01h00
Dr T. GUELON		Médecin	Addictologie	01h00
C. LAVEISSIERE	CHU Lyon	Sage-femme		03h00
P LEMAIRE				00h30
A. LONDAITZBEHERE				00h30
Pr M. DE MATTEIS	Univ. Grenoble	PU-PH	Addictologie	02h00
Pr C. LASSET	Univ. Lyon 1	PU-PH		01h00
Dr M. MALECOT				03h00
Pr P. MOTTREF	UCA	PU-PH		01h00
Dr J. PERRIOT	Dispensaire Emile Roux	Médecin	Pneumologie, tabacologie	11h15
Dr JM PLASSART	CHU Grenoble	PH	Tabacologie	03h30
Dr M-J POJER				00h30
Pr. M-P SAUVANT-ROCHAT	UCA	PU		00h30
Dr A. SCHMITT	CHU	PH	Psychiatrie, addictologie	06h00
Dr D. TRIVAUX		Médecin	Epidémiologie de la santé	01h00
Dr A. TREMEY			Tabagisme et Psychiatrie	02h15

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 06h30

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 30h15

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé de :

- Pr. Georges BROUSSE
- Pr Jean-Michel VERGNON (PU-PH, Saint Etienne)
- Pr Christine LASSET (PU-PH, Lyon)
- Pr Christophe PISON (PU-PH, Grenoble)
- Dr Marie MALECOT (PH, Lyon)
- Dr Dominique TRIVAUX (PH, Lyon)
- Dr Philippe. ARVERS (PH, Grenoble)
- Mme Aline NOBLET (Grenoble)
- Mme Marie FERREIRA (Saint-Etienne)
- Dr Christine DENIS-VATANT (PH, Saint-Etienne)
- Dr Jean PERRIOT (PH, Clermont-Ferrand)
- Dr Audrey SCHMITT (PH, Clermont-Ferrand)

VII – Modalités d'admission

L'autorisation d'inscription à Clermont-Ferrand est conditionnée et prononcée par le Responsable Pédagogique local, le Pr BROUSSE, sur la base du dossier de candidature (CV avec lettre de motivation et copie des diplômes).

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : 18/10/2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 14/12/2021

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 14/12/2021 jusqu'à fin 2023-2024

Signature de la Vice-Présidente Formation



